

EMBALLAGES EN VERRE

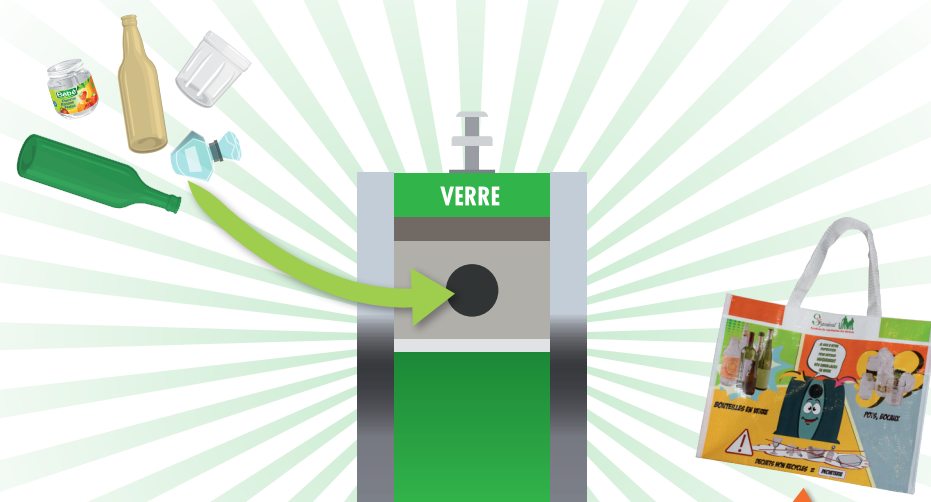
CE CONTENEUR SERT À COLLECTER LES EMBALLAGES EN VERRE COMME LES BOUTEILLES ET FLACONS, LES POTS ET BOCAUX.

CE QUE JE PEUX METTRE

- ▶ Bouteilles blanches et colorées
- ▶ Petits pots de bébé
- ▶ Flacons de parfum
- ▶ Pots et bocaux en verre

CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

- ▶ Vaisselle, porcelaine
- ▶ Pots de fleurs
- ▶ Ampoules



IMPORTANT !

Pour faciliter le transport de vos déchets, un sac de précollecte est à votre disposition en Mairie ou à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

QUESTIONS FRÉQUENTES

COMMENT S'EFFECTUE LA COLLECTE DES CONTENEURS ?

Le procédé consiste à soulever le conteneur et à le vider dans le camion grue à l'aide d'un bras mécanique

EN QUOI LES CONTENEURS PARTICIPENT-ILS À L'AMÉLIORATION DE MON CADRE DE VIE ?

Ils sont plus esthétiques, plus hygiéniques, discrets et compacts, ils s'intègrent dans le paysage. De plus, les bacs de collecte sont gênants pour la circulation des piétons et la visibilité automobile.

A QUOI SERVIRA MON BAC POUBELLE APRÈS LA MISE EN PLACE DES CONTENEURS ENTERRÉS ?

Celui-ci sera retiré et nettoyé pour être distribué à d'autres habitants du Pays de L'Arbresle.

LE CONTENEUR EST PLEIN, IL EST DÉGRADÉ OU IL NE FONCTIONNE PLUS. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous devez contacter au plus tôt le service Gestion des déchets de la Communauté de Communes au 04.74.01.68.90 afin que les services interviennent au plus tôt. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le guide du tri

JE N'ARRIVE PAS À INTRODUIRE MES DÉCHETS À L'INTÉRIEUR DU CONTENEUR. QUE DOIS-JE FAIRE ?

C'est sûrement que vos déchets sont trop volumineux. Pour les ordures ménagères, ils doivent être au maximum dans un sac de 50L. Pour les cartons ou les encombrants, vous devez les apporter dans une des deux déchèteries du Pays de L'Arbresle (carte d'accès obligatoire).

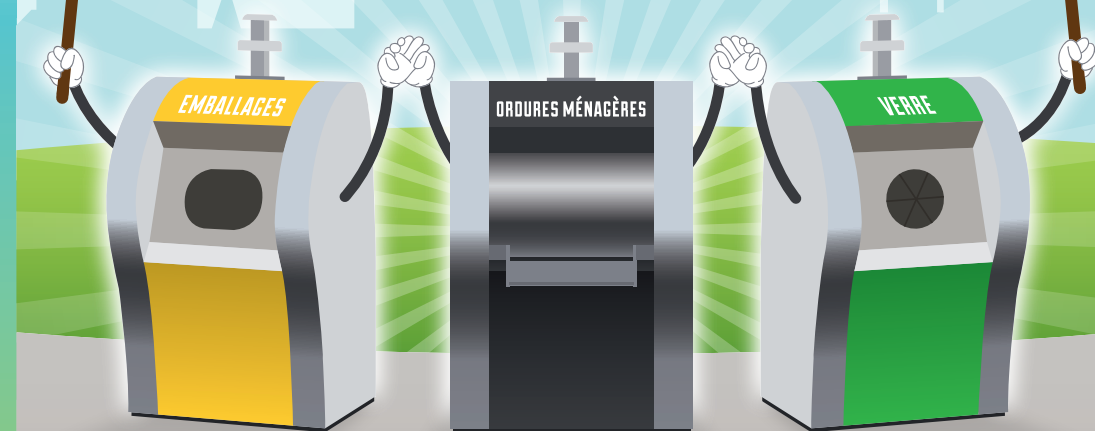
UNE QUESTION, UN DOUTE ?

EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT DU CONTENEUR ENTERRÉ ET POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE DISPOSITIF, VOUS POUVEZ JOINDRE LE SERVICE GESTION DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 04.74.01.68.90 / CCPA@PAYSDELARBRESLE.FR

GUIDE D'UTILISATION DES CONTENEURS ENTERRÉS

LE TRIO GAGNANT

1 CONTENEUR = 10 BACS
+ ESTHÉTIQUE, + PROPRE, + DÉVELOPPEMENT DURABLE



PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
04 74 01 68 90
ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE CONTRIBUE À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS ET C'EST POURQUOI, LES CONTENEURS ENTERRÉS VONT REMPLACER LES ACTUELS BACS SUR CERTAINS SECTEURS.

CETTE DÉMARCHÉ S'INSCRIT DANS LA VOLONTÉ POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MINIMISER L'IMPACT DES BACS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES COLONNES DE TRI DANS LE PAYSAGE URBAIN.

CE NOUVEAU MODE DE COLLECTE PRÉSENTE DE NOMBREUX AVANTAGES, EN EFFET, LES CONTENEURS :

- ▶ S'intègrent parfaitement dans l'espace public
- ▶ Sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ▶ Permettent de réduire les problèmes d'hygiène et d'odeurs
- ▶ Font disparaître tous risques de dégradation et de vols de bacs
- ▶ Contribuent à la sécurisation de la chaussée et à sa réappropriation par les piétons
- ▶ Suppriment la manipulation et l'entretien des bacs
- ▶ Permettent un gain de place dans les espaces communs des immeubles

COMMENT ÇA MARCHE ?

CHAQUE FOYER DEVRA DÉPOSER SES ORDURES MÉNAGÈRES, SES EMBALLAGES RECYCLABLES ET SON VERRE DANS DES CONTENEURS ENTERRÉS INSTALLÉS À PROXIMITÉ DE SON DOMICILE.



Les différents conteneurs sont **reconnaissables par un code couleur**. Vous devez introduire les déchets dans la borne prévue à cet effet. Ils seront stockés dans une cuve enterrée de 4m³ pour le verre et 5m³ pour les autres déchets.

LE POINT DE COLLECTE EST COMPOSÉ DE :

- ▶ 1 ou 2 conteneurs pour papiers et emballages recyclables
- ▶ 1 ou 2 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles
- ▶ 1 conteneur pour le verre (sur certains points)

IMPORTANT !

IL EST INTERDIT DE :

- ▶ Déposer les déchets à côté des conteneurs. Le cas échéant, vous vous exposez à une amende pour dépôt sauvage
- ▶ De stationner devant les points de collecte et sur la plateforme des conteneurs

ORDURES MÉNAGÈRES

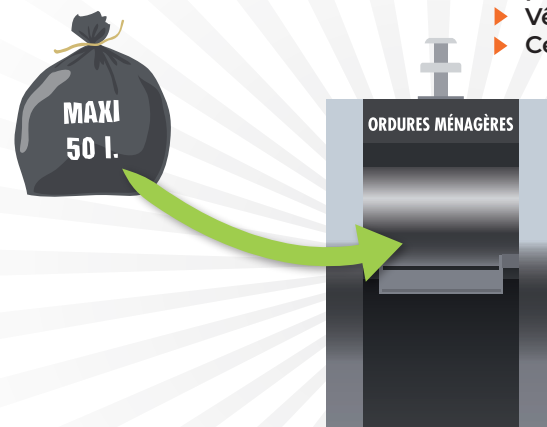
CE CONTENEUR EST DESTINÉ UNIQUEMENT À RECEVOIR LES ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES

CE QUE JE PEUX METTRE

- ▶ Restes alimentaires
- ▶ Articles d'hygiène, mouchoirs
- ▶ Masques
- ▶ Objets en plastique (stylo, cintre, passoir, petit jouet...)
- ▶ Poussières

CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

- ▶ Déchets recyclables
- ▶ Piles et batterie
- ▶ Déchets électriques et électroniques
- ▶ Déchets toxiques et dangereux
- ▶ Végétaux et encombrants
- ▶ Déchets de soins coupants ou piquants
- ▶ Vêtements, chaussures
- ▶ Cendres, poussières en vrac



IMPORTANT !

- ▶ Par mesure de sécurité et d'hygiène, il est obligatoire d'utiliser des sacs d'une contenance inférieure ou égale à 50 litres pour déposer les déchets dans le conteneur

- ▶ Pour les épluchures, ayez le réflexe compostage : chez vous ou dans un composteur partagé proche de chez vous.



EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

CE CONTENEUR SERT À COLLECTER LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES COMME LES FLACONS ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE, LES CARTONNETTES, LES BRIQUES ALIMENTAIRES, LES BOÎTES DE CONSERVE ET LES CANNETTES DE BOISSON.

CE QUE JE PEUX METTRE

Nouvelles consignes 2022

- ▶ Bouteilles et flacons en plastique, avec leur bouchon plastique : boissons, huiles végétales, hygiène, javel, lessive...
- ▶ Briques, cartonnettes et papiers : Boîtes à œufs en carton, cartons de pizza, boîtes de gâteaux, journaux, magazines, publicités, cahiers (avec ou sans spirale)...
- ▶ Emballages en métal : Conserves, aérosols ménagers, canettes, barquettes aluminium ménager, petits emballages métalliques, capsules de café, bouchons...
- ▶ Emballages en plastique : Pots de yaourt, barquettes en plastique et en polystyrène, sachets et films d'emballages, gourdes, tubes...



IMPORTANT !

Ceux-ci ne doivent pas être mis dans un sac mais déposés en vrac dans le conteneur. Il ne faut pas déposer de cartons ou tout autre déchets encombrant sous peine d'obstruer l'opercule et pénaliser ainsi le dépôt des autres utilisateurs.